

PUBLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 18 décembre 2017 à 19h00, le Conseil Municipal de SAFFRE, régulièrement convoqué le 11 décembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme la Maire.

Etaient présents :

POULIN Jocelyne	LEBRETON LORENT Martine	LE MALE Christiane
RAUX Jean-Claude (absent aux points 2 et 3)	GERLING Alain	LEFEUVRE Marie-Alexy
BOULAY Isabelle	BRIAND Jacqueline	GUERIN Alexandre
FONTAINE Rémy	ROUAUD Claudine	MAISONNEUVE Martine
BOCQUEL Pascal	LEDAUPHIN Marie-Pascale	OUARY Michelle
GUERLAIS Charlotte	TRIPON JALABER Armelle	LOISON Thierry
LORRAIN Philippe	DURAND Colette	BOUVET Céline (présente à partir du point 3)
GRÉGOIRE Jean-Luc (absent aux points 2 et 3)	CARCOUET Christophe (présent à partir du point 9)	

Absents excusés : DUVAL Luc ayant donné pouvoir à LORRAIN Philippe, GAUDIN Philippe ayant donné pouvoir à BOCQUEL Pascal (mais présent lors des questions diverses) THOMAS Christophe ayant donné pouvoir à BOUVET Céline.

Absents : GENET Dominique

Secrétaire de séance : Isabelle BOULAY.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2017.

1 - DEMANDE DE DEROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Suite au décret du 27 juin 2017 permettant aux communes de demander à revenir à la semaine de 4 jours et de redéfinir les horaires scolaires en lien avec les équipes éducatives et les transports scolaires, les élus, ont consulté les équipes éducatives, les parents et le Conseil d'école.

La tendance au retour à la semaine de 4 jours est nette. De plus, les communes signataires du Projet Educatif du Territoire sont également favorables à la semaine de 4 jours.

Les services de transports scolaires ont été interrogés pour connaître les possibilités de modulation du ramassage entre les établissements scolaires et les collèges de Nozay. A ce jour, la Région et le SITC ne se sont pas prononcés.

Le Conseil Municipal valide la demande de dérogation sur la base des horaires de l'école J. Prévert suivants :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
CLASSE	8h45 à 12h00	8h45 à 12h00	8h45 à 12h00	8h45 à 12h00
PAUSE MERIDIENNE	12h00 à 13h45	12h00 à 13h45	12h00 à 13h45	12h00 à 13h45
CLASSE	13h45 à 16h30	13h45 à 16h30	13h45 à 16h30	13h45 à 16h30

2- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LE GRAND PORTAIL DE L'AUDITOIRE DE JUSTICE

Le Conseil Municipal attribue après consultation d'entreprises le lot n° 1 « maçonnerie en pierre de taille » à l'entreprise LEFEVRE de Nantes pour un montant de 50 684.48 € H.T.

En l'absence d'offre pour les travaux de couverture par feuille de plomb sur des éléments de pierre de taille, une nouvelle consultation va être lancée.

Les travaux débuteront en avril 2018.

3- ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR 2018

Le Conseil Municipal valide le tableau des effectifs qui prend en compte les possibilités d'avancement de grade en 2018 et la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour le service espaces publics urbains à compter du 1^{er} juin 2018 en remplacement du contrat aidé. Un appel à candidatures paraîtra dans le bulletin municipal.

4- MODIFICATION DE LA DELEGATION AU SYNDICAT MIXTE DE L'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT L'ISAC

Suite aux transferts de compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, et afin d'assurer une représentation de la Communauté de Communes, Mme la Maire est élue déléguée suppléante au Syndicat de l'Isac au lieu de M. LOISON.

5- APPROBATION DU PACTE FINANCIER INTERCOMMUNAL ET ENTREE EN VIGUEUR

Le Conseil Municipal modifie sa délibération du 17 novembre 2017 relative au pacte financier intercommunal afin que les reversements de produits fiscaux prennent effet au 1^{er} janvier 2018 et non 2017, cette date recueillant l'approbation des autres communes.

6 - APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN

Le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention relative à la mise en place d'un service commun qui prend en compte le recrutement d'un technicien mis à disposition de Communes et de la CCRN, la mutualisation des services communs pour des interventions d'urgence ou lors de pics d'activités ainsi que les modalités de remboursement des frais de personnel ainsi engagés.

7- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Maire rend compte des décisions ainsi prises par elle par délégation du Conseil Municipal :

DATE COMMANDE	OBJET	FOURNISSEUR	Montant H.T.	Montant T.T.C.
10/11/2017	Conteneur maritime pour stockage papier à recycler	BOX' INNOV	2 130,00 €	2 556,00 €
22/11/2017	Lever topographique / extension école maternelle	AIR et GEO	420,00 €	504,00 €
28/11/2017	gravure sur schiste de la devise républicaine	Ségalen Briec	1 100,00 €	1 100,00 €
08/12/2017	plancher passerelle restaurant scolaire	Dock Industrie Services	1 345,38 €	1 614,46 €

Fait à Saffré, le 19 décembre 2017

Mme la Maire, Jocelyne POULIN